



**CONSULTATION PUBLIQUE SUR L'AUTONOMIE POUR TOUS
LIVRE BLANC SUR LA CRÉATION
D'UNE ASSURANCE AUTONOMIE**

Ordre des dentistes du Québec

800, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1640
Montréal (Québec) H3B 1X9

Téléphone : 514 875-8511 ou 1 800 361-4887
Télécopieur : 514 875-9248

Courriel : pres@odq.qc.ca
Site Web : www.odq.qc.ca

Direction générale
Ordre des dentistes du Québec
13 novembre 2013

Table des matières

Introduction	4
L'Ordre des dentistes du Québec	5
La santé buccodentaire au Québec : un survol.....	6
L'importance de la santé buccodentaire sur la santé globale	8
Le droit à un diagnostic buccodentaire	10
Conclusion	11

Introduction

L'Ordre des dentistes du Québec soutient les fondements du projet d'assurance autonomie, soit améliorer l'accessibilité et la qualité des soins et services dans un contexte de vieillissement de la population ainsi que respecter le choix des personnes quant à leur lieu de résidence. Il est aussi d'accord avec le fait qu'une lecture commune des enjeux est nécessaire et que chacun doit être partie prenante des décisions qui s'imposent. Un projet de société novateur doit comprendre une véritable modernisation des soins, dont les soins buccodentaires.

Les personnes qui seraient admissibles à l'assurance autonomie sont malheureusement celles qui, à l'heure actuelle, ont un accès très limité à des soins buccodentaires adaptés à leur condition. Cette situation doit changer rapidement. La population vieillissante conservera ses dents naturelles et c'est une bonne nouvelle. Les soins à apporter seront de plus en plus complexes.

Le mémoire de l'Ordre des dentistes du Québec a pour objectif d'alerter les instances gouvernementales quant à la nécessité et à l'urgence qu'il soit reconnu que la santé buccodentaire fait partie de la santé globale et qu'il soit prévu des mécanismes qui favorisent la mise en œuvre de cette priorité. Des conséquences graves résulteraient d'un système de santé qui en fait abstraction.

L'Ordre des dentistes du Québec se veut un partenaire tant de la promotion de la santé buccodentaire auprès de tous les intervenants que de la recherche de solutions en vue de donner à tous accès à un diagnostic établi par un dentiste et à un plan de traitement préventif et curatif. Il demande aux instances gouvernementales de reconnaître le droit aux soins buccodentaires dans un objectif de santé globale.

La raison d'être de l'Ordre des dentistes du Québec est la protection du public. Sa mission est d'assurer la qualité des services en médecine dentaire par le respect de normes élevées de pratique et d'éthique, et de promouvoir la santé buccodentaire auprès de la population.

Composé de 4 898 membres, l'Ordre des dentistes du Québec compte 4 058 dentistes pratiquant la médecine dentaire générale partout au Québec et 519 spécialistes répartis dans dix disciplines reconnues, dont la chirurgie maxillo-faciale, la prosthodontie, la parodontie et la santé publique.

Le dentiste est le docteur qui veille sur la bouche (maboucheensante.com). Il travaille notamment en collaboration avec les médecins, les hygiénistes dentaires, les techniciens dentaires, les denturologistes et les assistantes dentaires.

La médecine dentaire inclut tous les actes qui ont pour objet de diagnostiquer ou de traiter toute déficience des dents, de la bouche, des maxillaires ou des tissus avoisinants chez l'être humain. Le dentiste, dans l'exercice de sa profession, est habilité à prescrire des médicaments, des radiographies et divers tests diagnostiques.

L'Ordre fait de l'accès aux soins buccodentaires un objectif principal. Il entend faire de l'accès une priorité pour la santé de tous les Québécois.

Voilà pourquoi il mettait sur pied, le 14 mars dernier, un comité sur l'accès aux soins buccodentaires dont le mandat vise à faire le point sur l'accès aux soins buccodentaires pour les populations vulnérables, notamment celles en perte d'autonomie ou à mobilité réduite, les enfants et les personnes à faible revenu ou habitant en région éloignée, ainsi que sur l'accessibilité aux blocs opératoires et aux soins buccodentaires en milieu hospitalier. Le comité a également pour mandat d'identifier les situations et les éléments qui portent atteinte au droit de ces populations d'avoir accès à des soins buccodentaires et, pour ce faire, il mène actuellement une consultation auprès de divers groupes d'intervenants des milieux visés afin de trouver des pistes de solution aux problématiques soulevées et de formuler des recommandations aux différents intervenants impliqués.

La santé buccodentaire au Québec : un survol

La promotion de la santé buccodentaire est un défi, et ce, particulièrement au Québec, la province canadienne qui compte le plus grand nombre de personnes partiellement ou complètement édentées. Il vaut la peine d'investir des efforts pour renverser la situation.

Heureusement, depuis les années 1950, la santé buccodentaire des Québécois s'est améliorée au point d'atteindre aujourd'hui les objectifs fixés par l'Organisation mondiale de la santé. Ces objectifs visent principalement l'état de santé dentaire des enfants, sur lequel l'accent est mis, et ce, tant au chapitre de la prévention que des soins (couverture par la RAMQ jusqu'à 10 ans). Les Québécois vieillissent de plus en plus avec leurs dents en bouche.

Les progrès en santé dentaire au Québec sont dus aux efforts liés à la prévention et au dépistage, mais également aux avancées de la science et de la technologie qui ont permis de meilleurs diagnostics et des plans de traitement performants. La couverture des soins par l'État (pour les enfants quant à certains actes) et par les régimes d'assurance privés, la scolarisation accrue, l'adoption plus répandue de saines habitudes d'hygiène dentaire et la fluoration de l'eau (dans les municipalités qui ont choisi de le faire) sont autant d'éléments qui ont contribué à une meilleure santé buccodentaire. Il reste cependant beaucoup à accomplir.

En effet, malgré les progrès notés, force est de constater que 50 % de la population ne fréquente pas les cabinets dentaires. Les raisons sont multiples, mais l'éducation relative à l'importance de la santé buccodentaire, la peur du dentiste et le coût des soins constituent des obstacles majeurs. On observe un état de santé buccodentaire plus pauvre chez certains groupes, dont les clientèles âgées, en perte d'autonomie ou non, celles atteintes d'une incapacité physique ou mentale et les travailleurs à faible revenu.

Au Québec, l'accès aux soins buccodentaires pour ces groupes de personnes est très limité. Le manque de ressources professionnelles qualifiées dans les milieux traditionnels, dont les hôpitaux, le coût des services dentaires, le manque de financement et d'infrastructures ainsi que les ressources financières limitées des personnes sont autant d'obstacles à l'accès.

Peu de dentistes visitent les clientèles en centres d'hébergement ou se rendent au domicile des personnes dont la mobilité est réduite. L'état de santé buccodentaire de ces clientèles est préoccupant : les soins d'hygiène dentaire étant rarement inclus dans les plans d'intervention en CHSLD, plusieurs résidents ont des problèmes liés à la carie dentaire et aux maladies des gencives.

Bien qu'à l'heure actuelle, et sans modification législative, les hygiénistes dentaires puissent faire du dépistage, enseigner les principes d'hygiène et broser les dents, elles sont quasi absentes des CHSLD. Toutefois, diagnostiquer et traiter cette clientèle lourde et atteinte de problèmes de santé physique et mentale nécessite une approche et une formation particulière.

Dans un contexte plus global, il est important d'être conscient que grâce aux avancées en santé buccodentaire, les Québécois seront de plus en plus nombreux à vieillir en conservant leurs dents. Cet état de fait, qui en soi est une bonne chose dans une perspective de santé globale, doit se poursuivre lorsqu'une personne devient incapable de veiller à sa propre hygiène. Les besoins sont toutefois toujours les mêmes et vont parfois en augmentant. Dans ce contexte, des plans préventifs et curatifs sont essentiels.

La santé comporte plusieurs facettes; considérées dans leur ensemble, ces facettes peuvent contribuer à améliorer la santé globale à meilleur coût.

L'importance de la santé buccodentaire sur la santé globale

Trop longtemps marginalisée par rapport aux autres secteurs de la santé, l'importance de la santé dentaire a été prouvée par des études qui ont démontré son interrelation dans les causes de nombreuses maladies.

Des liens ont été établis entre la santé buccodentaire et la santé globale, et prendre en compte la première a un impact positif significatif sur la seconde.

La littérature scientifique établit que plusieurs problèmes de santé sont liés à une santé buccodentaire déficiente, dont certaines maladies cardiovasculaires, des maladies pulmonaires, des bactériémies, des infections et un diabète non contrôlé. Plusieurs conditions, comme la dénutrition, les troubles du sommeil et une faible estime de soi, en découlent. En effet, en situation de perte d'autonomie, une personne doit aussi pouvoir sourire et manger, il en va de sa qualité de vie.

Le manque d'hygiène buccodentaire augmente également les risques de développer des maladies buccodentaires souvent très douloureuses. Les personnes atteintes ont notamment des problèmes de mastication, de nutrition et d'élocution. Une personne qui souffre de problèmes cognitifs sera très agitée et plus confuse si elle souffre d'un problème buccodentaire. Parce que la bouche n'est pas examinée par un dentiste, il se passera souvent de nombreux jours avant que l'on découvre l'origine du mal, et il est alors trop tard. L'extraction des dents sera la seule solution, avec tous les problèmes additionnels que cela entraînera.

L'absence de carie dentaire et de maladies des gencives est essentielle au maintien de la santé buccodentaire. L'inflammation, qui provoque les maladies de gencives, peut atteindre tous les tissus qui soutiennent les dents. Ainsi, l'absence d'une bonne hygiène permet à la plaque (film bactérien collant) de s'accumuler et de durcir. Sans un brossage quotidien et l'usage de la soie dentaire, la plaque se transforme en tartre, qui favorise l'infection.

Malheureusement, les personnes en perte d'autonomie qui vivent en CHSLD ou à domicile risquent davantage de souffrir de complications découlant d'une santé buccodentaire déficiente. Ceci est attribuable à leur état de santé par ailleurs fragile, à la sécheresse de la bouche qu'engendre souvent la prise de médicaments et au fait que ces personnes doivent compter sur des tiers pour maintenir une hygiène buccale adéquate.

Ces personnes en perte d'autonomie ne bénéficient pas d'un examen de la bouche lors de leur admission dans un centre adapté. Leurs problèmes de santé buccodentaire passent alors inaperçus, jusqu'à ce qu'apparaissent des symptômes aigus de douleur et d'infection.

Ne pas se préoccuper des maladies des gencives, c'est accepter la perte des dents, pourtant essentielles à une bonne nutrition par la mastication, et augmenter les risques de problèmes de santé plus importants, dont les maladies respiratoires. Les bactéries que renferme la plaque peuvent voyager de la bouche aux poumons et causer une pneumonie par aspiration ou aggraver une affection déjà présente. Les personnes qui souffrent de diabète sont également susceptibles d'avoir des complications, si elles sont atteintes de maladies des gencives.

Les maladies des gencives et du parodonte ainsi que la carie constituent une épidémie silencieuse et méconnue. Elles peuvent porter atteinte à la vie.

L'Ordre est conscient que ce fléau ne touche pas seulement les personnes visées par l'assurance autonomie et plaide ainsi en faveur d'une conscientisation accrue. Les aînés en perte d'autonomie de même que les enfants et les adultes aux prises avec les mêmes problèmes ne doivent pas être oubliés.

La situation médicale des personnes en perte d'autonomie est souvent complexe. Une planification adéquate des soins à leur apporter doit s'appuyer sur tous les besoins liés à la santé, dont ceux qui concernent la bouche.

Le médecin et le dentiste doivent collaborer afin d'établir tous les diagnostics propres à une personne pour assurer une prise en charge par une équipe multidisciplinaire qualifiée, mais surtout informée des soins à fournir en fonction des besoins particuliers à une personne.

Le droit à un diagnostic buccodentaire

L'accès aux soins de santé buccodentaire est un droit, au même titre que l'accès aux soins qui concernent les autres parties du corps. D'un point de vue éthique et social, nous ne pouvons plus nous permettre d'ignorer son importance.

Moderniser les pratiques dans le domaine buccodentaire appelle au droit fondamental de toute personne à un diagnostic et à un plan de traitement établis par un dentiste. Un plan de soins préventifs et curatifs est essentiel au maintien de la santé. Un suivi et l'exécution de certaines des composantes du plan de traitement pourront être facilement réalisés par des professionnels formés pour le faire, dont les hygiénistes dentaires. Une ordonnance faite à une hygiéniste par un dentiste est l'outil privilégié.

Le recours aux services de dentistes détenant une expertise notamment en dentisterie gériatrique doit être favorisé auprès des CSSS. Il est aussi nécessaire de former les préposés et le personnel soignant aux techniques de brossage quotidien des dents.

Le détartrage des dents d'individus qui ont des problèmes de santé et qui sont traités par une médication souvent complexe ne peut se faire sans le diagnostic préalable d'un dentiste. Ce dernier considérera tous les éléments médicaux avant d'établir un plan de soins qui dépassera souvent le stade préventif.

L'accès à un diagnostic serait grandement facilité par l'implantation d'infrastructures propices à recevoir les patients (chaise et matériel dentaire) et d'une logistique de prise de rendez-vous adaptée aux besoins des clientèles visées. La main-d'œuvre dentaire est disponible, mais il faut lui fournir les moyens nécessaires pour faire son travail.

Une bonne santé buccodentaire est essentielle à une bonne santé globale. Les personnes en perte d'autonomie ou non autonomes sont affectées par des problèmes de santé buccodentaire qui peuvent entraîner la mort, s'ils ne sont pas traités.

Il importe que, dès à présent, des soins et des services en santé buccodentaire soient fournis à la clientèle visée par le *Livre blanc sur la création d'une assurance autonomie*.

Les dentistes sont des professionnels de première ligne formés pour diagnostiquer des maladies dont certaines peuvent être graves, telles que le cancer de la bouche. Leur expertise et leurs services doivent faire partie du panier des soins de santé. Le Dossier Santé Québec doit inclure les dentistes sans tarder. Enfin, toute initiative de santé globale doit comprendre la santé dentaire.

Les dentistes sont prêts à s'investir dans les solutions. Des initiatives sont déjà mises en place : des recommandations seront faites en avril 2014 au terme des travaux du comité sur l'accès aux soins buccodentaires et la Fondation de l'Ordre des dentistes s'implique pour favoriser l'accès aux soins pour les clientèles les plus vulnérables.

Cependant, aucun de ces efforts ne sera vraiment porteur sans une volonté du ministre de la Santé et des Services sociaux et de nos élus de faire de la santé buccodentaire un enjeu de santé globale.

Certaines solutions sont à notre portée. L'Ordre des dentistes croit que dès à présent, les résidents en CHSLD devraient bénéficier d'un diagnostic buccodentaire à leur arrivée en hébergement, et ce, pour prévenir des affections plus graves, voire des hospitalisations. Non seulement les résidents seront plus en santé, mais des dépenses importantes pourront être évitées. Les soins d'hygiène devraient être repensés en veillant à offrir au personnel et aux professionnels des formations appropriées pour ce type de clientèle. La sensibilisation des médecins aux enjeux de santé buccodentaire peut être accrue par un travail de collaboration avec le dentiste.